

Le conseil communautaire du Val d'Issole agrée l'agglo

S'ils en sont pas d'accord sur tous les paramètres d'une communauté d'agglomération les représentants des huit communes ont acté le périmètre proposé par le préfet

Après le rejet par de nombreuses assemblées municipales du projet préfectoral de périmètre prévoyant la fusion entre Val d'Issole, Comté de Provence et Sainte-Baume-Mont-Aurélien, les membres du conseil communautaire du Val d'Issole (CCVI) avaient, eux aussi, à se prononcer sur ce schéma intercommunal.

Réunis mercredi soir en mairie de La Roquebrussanne, siège de la CCVI, les maires et représentants des huit communes du Val d'Issole⁽¹⁾ ont rendu un avis favorable, et quasi unanime (une seule voix contre), quant au périmètre retenu et sur les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Consensus qui aura toutefois suscité moult débats sur les volets compétences, gouvernance, économie, habitat, fiscalité...

Dotation doublée

« Comme l'a suggéré Horace Lanfranchi, le président du conseil général, votons au moins le périmètre, a plaidé André Guiol, président de



Studieux et appliqués, les élus du Val d'Issole ont approuvé le projet de périmètre de fusion arrêté par le préfet du Var.

(Photo J. H.)

la CCVI. *Sans quoi, il nous faudra redémarrer à zéro en 2014. Désormais, de par le contexte actuel et la perte des partenaires financiers que sont l'État, la Région ou le Département, il faut se regrouper autour d'EPCI, afin de faire à plusieurs ce que les communes ne pourront plus faire seules. L'avenir et*

le développement de nos territoires passent immanquablement par l'agglo.» Sans occulter les deux millions d'euros annuels que percevrait la nouvelle entité. En effet, et en cas de passage en communauté d'agglomération, les textes prévoient le doublement de la dotation par habitant

(soit de 20 à 40 €). De quoi faire réfléchir en ces temps de disette. Les élus du Val d'Issole ont également approuvé les conclusions rendues par le comité de pilotage de l'étude diligentée par les trois communautés de communes et relative à l'émergence de ce projet intercom-

Le "oui mais" au syndicat mixte de l'Argens

Assentiment encore – mais avec un gros bémol et pas moins de quatre abstentions – autour du projet de périmètre du syndicat mixte de l'Argens⁽²⁾, assorti du transfert des compétences détenues par la CCVI (à savoir « élaboration d'un contrat de rivière » et « *entretien, restauration et mise en valeur des cours d'eau à l'exception du Caramy* »). « En un mot, observent les élus, le préfet nous demande la création d'une instance, très bien. Alors, oui au périmètre et au syndicat, mais non à la gouvernance et surtout à la clé de répartition financière du montant des travaux à réaliser. »

Autre point de l'ordre du jour – approuvé par tous – l'octroi d'un fonds de concours de 104 637 € à la commune de Rocbaron pour l'aménagement du terrain de jeux avec sanitaires au quartier La Farlède (avec un autofinancement communal de 120 645 €).

J. H.

1. La zone concerne les soixante-quatorze communes du périmètre du programme d'action et de prévention contre les inondations de l'Argens (PAPI).

munal en Provence verte. Mission d'assistance effectuée par le cabinet BST Consultant et jugée « *utile et nécessaire* » par André Guiol et Michel Gros, qui ont suivi de très près l'évolution de ces travaux. Ladite étude préconise la constitution d'une communauté d'agglomération en argumentant

qu'il s'agit là d'une bonne orientation pour ces territoires. Une analyse que ne partageant assurément pas tous les élus de la Provence verte. Loin s'en faut.

JAMES HUET

1. Garéoult, Néoules, Forcalqueiret, La Roquebrussanne, Rocbaron, Méounes, Mazaugues et Sainte-Anastasie.